

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DAC 813 Subventions (2.400 euros) à 2 associations au titre de l'action culturelle locale (17e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, relatif à l'attribution de subventions aux associations Compagnie Clarence et Espace Brémontier (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Sur rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.200 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement, à l'association Compagnie Clarence 18, rue Jacquemont 75017 Paris. SIMPA : 59501 ; 2017-07934.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.200 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement, à l'association Espace Brémontier 70, rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris. SIMPA : 40242 ; 2017-08518.

Article 3 : La dépense totale correspondante, soit 2.400 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO